
PRÉVISION INDIVIDUELLE DE MARCHÉ DE FOURNITURE

Programme d'appui à la Gouvernance (PAG)

Marché de fourniture d'équipements pour

1) le ministère de la Justice de la RDC

2) le Conseil Supérieur de la Magistrature et les nouvelles juridictions

3) les juridictions de Kinshasa Matete et la Gombe

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO- KINSHASA

1. Référence de publication

< Référence de publication >

2. Procédure

Ouvert

3. Programme

9^{ème} Fonds européen de développement

4. Financement

Ce marché est financé dans le cadre de la Convention de financement 9 ACP ZR 025 "Programme d'appui à la Gouvernance » République démocratique du Congo

5. Pouvoir adjudicateur

Ce marché sera exécuté en gestion décentralisée. La Maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Ordonnateur national du FED - le Ministère des Finances - COFED - République Démocratique du Congo

6. Description du marché

Le marché porte sur la fourniture d'équipements informatiques, de mobiliers de bureau, de groupes électrogènes, la fourniture et l'installation d'équipements réseaux locaux d'interconnexion ainsi que des fournitures de bureau auprès des bénéficiaires du Programme d'appui à la gouvernance dans son volet Justice, en particulier :

le Ministère de la Justice ;

2) le Conseil Supérieur de la Magistrature et les nouvelles juridictions,

3) les juridictions de Kinshasa Gombe, Matete

7. Nombre et intitulés indicatifs des lots

Le marché sera constitué de quatre lots :

- **Lot 1** Equipements informatiques
- **Lot 2** Mobiliers de bureau
- **Lot 3** Groupes électrogènes
- **Lot 4** Equipements réseaux locaux et d'interconnexion
- **Lot 5** fournitures de bureau et d'archive

8. Date prévue de publication de l'avis de marché

Avril 2010

9. Autres renseignements

< Le cas échéant >

10. Base juridique

Accord de Partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 Juin 2000 tel que modifié le 25 Juin 2005 et en 2008 (Annexe IV)]

Remarques:

Un délai minimum de 30 jours de calendrier doit être respecté entre la publication de la présente prévision et la publication de l'avis de marché. Les personnes physiques ou morales intéressées ne doivent donc pas envoyer, à ce stade, de candidatures ou demandes de renseignements.